



Suippes info.com

MAI 2019



« JOURNÉE BIEN-ÊTRE »

organisée par la Maison Pour Tous

La Maison Pour Tous de Suippes avec le soutien de la ville de Suippes, de la Médiathèque La Passerelle et de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), organise le samedi 25 mai 2019 de 14h à 17h, une après-midi découverte sur le thème du bien-être.

L'objectif de cette journée étant de vous faire oublier un petit instant tous les tracas de la vie quotidienne, de vous faire passer un agréable moment et de découvrir ou re-découvrir des activités interactives et conviviales qui permettent de se détresser et de prendre soin de soi le tout pour un tarif symbolique de 2 € l'activité.

Nous vous proposons d'enfiler des vêtements décontractés, des baskets et de venir participer activement aux activités proposées par :

- Manon MODE, pour une séance de sophrologie,
- Katia MARCEAUX, pour une séance privée de réflexologie,
- Marie-Laurence RICARD, pour une séance de yoga,
- Jacques BONNET pour une petite randonnée sur le secteur de Suippes,
- Véronique BOITEUX-LOPEZ, pour une séance créative avec la manipulation de la terre,
- Tania FERDIQUE, diplômée de l'institut du yoga du rire, pour une animation d'une heure autour du rire, de la détente et du bien-être qui se déroulera en 3 phases :
réveil du corps et exercice de respiration, jeu de rire et relaxation du rire spontané et sophrologique
- Sonia LEROY-DUCARDONNOY, diététicienne sur le secteur de Mourmelon Le Grand et de Suippes, sur un atelier "Bien dans son assiette, bien dans son corps". Elle abordera sous forme de petits ateliers interactifs à travers

le goût, l'odorat, des échanges etc ... les thèmes suivants : l'équilibre alimentaire dans l'assiette, l'hydratation et la teneur en sucre de certaines boissons, les aliments santé, prendre soin de son microbiote intestinal, l'éveil des sens

Nous vous invitons également à venir jouer en famille aux jeux de société à la Médiathèque La Passerelle de Suippes qui vous accueillera de 14h à 16h.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact au 03.26.63.54.55 avec le secrétariat de l'association, ouvert du mardi au vendredi de 13h30 à 18h30. Nous vous attendons nombreux."

Maison Pour Tous
mpt51@wanadoo.fr

EN BREF



Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai au Centre culturel et associatif Jean HUGUIN. Les bureaux de vote seront ouverts, de 8h à 18h.

« Majeur sous tutelle, j'ai le droit de voter »

Je dois d'abord m'inscrire sur les listes électorales de ma commune, par internet, par courrier, ou en me rendant dans ma mairie.

Le jour du vote, je peux voter moi-même ou donner une procuration.

Pour voter aux élections européennes je dois m'inscrire avant le 16 mai, en fournissant une copie de mon jugement de tutelle.



Enquête publique concernant le SCoT

(Schéma de Cohérence Territoriale)

du lundi 15 avril au vendredi 17 mai 2019

Durant cette période, sachez que vous pouvez consulter le dossier qui est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Qu'est-ce qu'un SCoT ? Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Le SCoT est un document vivant, il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble.

Balayage des grands axes de la commune le jeudi 16 mai.

MERCI de *ne pas stationner vos véhicules en bordure de trottoirs afin de faciliter le passage de la balayeuse.*

UNE AIDE FISCALE : **Le dispositif DENORMANDIE**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les futurs propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'une défiscalisation lorsqu'ils rénovent un logement dans un quartier ancien dégradé. C'est également un moyen pour les collectivités locales d'associer les investisseurs privés à l'amélioration de l'habitat insalubre. Le dispositif Denormandie s'adresse aux bailleurs qui

- **Achètent un bien à rénover** dans un des centres-villes éligibles au dispositif
- **Souhaitent mettre leur logement vide en location longue durée**, pendant 6, 9 ou 12 ans.

Cette réduction d'impôt sur le revenu s'applique aussi bien aux contribuables fiscalement domiciliés en France au moment de l'investissement, qui font rénover qu'à ceux qui achètent à un promoteur qui a fait rénover le bâtiment.

Attention ! Toutes les villes ne sont pas éligibles au dispositif Denormandie.

Vous trouverez le dossier complet sur le site suivant : www.cohesion-territoires.gouv.fr/

[Accueil](#) → [Presse](#) → [Communiqués de presse](#) → Julien Denormandie présente le nouveau dispositif d'incitation fiscale pour les rénovations des bâtiments anciens.

ainsi que sur le site www.suippes.fr dans l'onglet « actualités »

LE COMPTEUR LINKY

Le déploiement se fait de façon régulière dans toute la France depuis la fin 2015, et se poursuivra jusqu'en 2021.



Le compteur Linky est un compteur électrique de nouvelle génération dit « communicant », qui permet de transmettre des informations et de recevoir des ordres à distance. Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français.

Un mail ou courrier d'information vous sera alors envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant la pose du compteur.



Dans notre commune Linky sera posé à compter de juin par un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky, salarié d'Enedis ou d'une entreprise partenaire Enedis pour Linky.

L'entreprise de pose informera le client de son passage au moins 25 jours avant la date prévue. Si sa présence est indispensable (compteur situé à l'intérieur du logement), un rendez-vous sera pris avec le client.

Le compteur Linky est posé au même emplacement que votre ancien compteur électrique. La durée de la pose de ce compteur est d'environ 30 minutes. Pour info, l'électricité sera coupée par le technicien pendant l'intervention.

La fourniture du compteur et l'intervention de pose ne seront pas facturées. Le système Linky est un investissement d'Enedis pour moderniser le réseau, au même titre que l'enfouissement des lignes électriques.

Sachez que vous ne pouvez refuser la pose du compteur sauf s'il se trouve à l'extérieur de votre logement.

Ce refus engendrera les conséquences suivantes : paiement d'une relève 2 fois par an pour un montant de 100 €, à l'issue du déploiement toute nouvelle installation de compteur sera à la charge de l'utilisateur. Le jour où l'ancien compteur tombera en panne, l'intervention se soldera par la pose... d'un compteur communicant !

Informations complémentaires sur www.enedis.fr/Linky

(vous y trouverez des contenus pédagogiques, applications, plaquettes, vidéos, les questions les plus fréquentes, etc.)

Un numéro vert Linky, **0 800 054 659** (non facturé) a été mis en place afin de répondre au mieux à vos questions.



L'Annexe Défense Mobilité de Suippes est joignable au 03 51 41 65 61 ou 03 26 67 81 21. (l'article figure dans le mensuel d'avril).

CENTRE CULTUREL ASSOCIATIF JEAN HUGUIN

9, rue St Cloud

SERVICE PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Du lundi au vendredi,

de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

Accueil / Secrétariat ☎ 03 26 63 54 42

associationssuippes@yahoo.fr

Direction ☎ 06 01 07 13 09

candycury.alsh@gmail.com

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

pour les 3/15 ans

Du 08 juillet au 02 août, avec ou sans repas

Attention ! Nombre de places limitées.

Inscriptions avant le 14 juin impérativement.



Pour les enfants
nés en 2016.

MERCI de vous munir du livret de famille et du carnet de santé.

PERMANENCES ET SERVICES

- Permanence mensuelle de la **conciliatrice de justice** le mercredi après-midi. Prendre rendez-vous en mairie, au 03 26 70 08 55.

- Pour un rendez-vous avec une assistante sociale ou une conseillère en économie sociale et familiale du **Conseil départemental**, prendre rendez-vous au 03 26 60 85 09.

- Mme CHAMPAGNE de **Châlons Habitat**, le 2^{ème} vendredi du mois, de 14h00 à 16h30, sans rendez-vous.

- M. SCHMASSMANN de la **Mission Locale** (jeunes de plus de 16 ans et de moins de 26 ans qui ne sont plus scolarisés), les 1^{er} et 3^{ème} mercredis sur rendez-vous ☎ 03 26 68 54 02, de 14h à 16h - contact@ml-chalons.fr

Le CLIC des Sources,

☎ 03 26 63 54 48 - 03 26 63 54 47

Horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h & de 13h30 à 17h

clic@cc-regiondesuippes.com

La Maison de services au public (MSAP),

Horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h & de 13h30 à 16h

msap@cc-regiondesuippes.com

- Consultation gratuite d'avocat, mardi 14 sur rendez-vous

Mme DOLLEANS ☎ 03 26 63 54 49

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)

Mme MONTEL SAINT-PAUL

☎ 03 26 63 54 50 - 06 07 13 87 38

ram@cc-regiondesuippes.com

Permanence de La Brigade de contact (à/c du 29/04), tous les lundis, de 15h00 à 17h00

La boutique solidaire (vente de vêtements de qualité à très bas coût), le 2^{ème} mardi du mois, de 14h30 à 16h30 (salle enfance du RdJ).

INFO DESTINÉE AUX PARENTS DE COLLÉGIENS OU DE LYCÉENS

Votre enfant est en 3^{ème} ou au lycée ?

Vous avez jusqu'au 04 juillet 2019 pour **demandeur une bourse** (sous réserve de répondre aux conditions d'éligibilité).

Deux possibilités :

- en ligne sur <https://teleservices.ac-reims.fr/ts> à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe fournis par l'établissement de mon enfant

- par dossier papier que je demande à l'établissement

Un document indispensable : l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017.

Besoin d'aide ? : Contactez l'établissement de votre enfant.



LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE

Le timbre fiscal est désormais électronique pour la délivrance d'un passeport, du permis bateau, des titres pour les étrangers et des attestations d'accueil, la naturalisation, le renouvellement de la carte nationale d'identité ou du permis de conduire en cas de perte ou de vol.

Il peut être acheté sur le site timbres.impots.gouv.fr ou auprès d'un buraliste équipé de l'application "Point de vente agréé" (PVA).

Le remboursement d'un timbre électronique acheté il y a moins d'un an, peut également s'effectuer sur le site timbres.impots.gouv.fr. Le timbre amende continuera d'être vendu sous format papier pour permettre le paiement des contraventions quand elles sont établies sur les carnets à souche de verbalisation.

Plus de renseignements sur le site

www.suippes.fr

Le carnaval qui s'est déroulé le samedi 30 mars a une fois encore rencontré un franc succès.
BRAVO et **MERCI** à tous.



Mercredi 08,

10h00, **Cérémonie au Monument aux Morts, puis au cimetière civil** suivie d'un vin d'honneur au Centre culturel et associatif Jean HUGUIN

15h-20h, **Thé dansant** - Ecole de musique Salle Geneviève DÉVIGNES

Samedi 18, 18h-21h

Visite libre du Centre d'Interprétation Marne 14-18 dans le cadre de La nuit européenne des musées

À 21h, il vous sera proposé une pièce de théâtre Reims (intime) Underground 14-18 par la troupe **Le Facteur Théâtre** au Centre culturel et associatif et Culturel Jean HUGUIN Gratuit - places limitées

Renseignements et réservations au 03 26 68 24 09 – contact@marne14-18.fr
www.marne14-18.fr

Dimanche 19 mai, 7h00-18h00

Brocante vide-grenier organisé par la SEP
Avenue de Roanne

Vendredi 24 mai (date officielle)

La fête des voisins

Si vous souhaitez organiser ce genre d'activité sur le domaine public, il convient d'en faire la demande en mairie.

Samedi 25, 13h30-17h00,

après-midi Bien-être / MPT

Lieu : Centre culturel et associatif Jean HUGUIN

MANIFESTATIONS SPORTIVES

Dimanche 05,

LUTUM CORDA, 3^{ème} édition

Lieu : 40^{ème} Régiment d'Artillerie

Camp militaire

AU PROFIT DES BLESSÉS DE L'ARMÉE DE TERRE

Plus d'informations sur www.lutumcorda.com



Mardi 14 mai, de 20h à 21h

SWIM WARRIOR2

Piscine intercommunale

Renseignements au 03 26 68 40 02

piscine@cc-regiondesuippes.com

www.piscinedesuippes.fr

Complexe sportif Jules COLMART

- **Championnat de tennis, les 05, 19 & 26**

- **Mardi 07, 20h**

Match de volley/FESTIGNY

- **Samedi 11, 10h00-12h00**

“LE SPORT ÇA ME DIT”

(pour les adolescents de 10 à 15 ans)

Activités proposées : badminton

Les inscriptions peuvent se faire par mail :

nice51florence@gmail.com

- **Mardi 21, 20h**

Match de volley/BOUZY



PACS

Le 29 mars 2019 PACS entre *Fanny ROUSSEAU* et *Romuald RINGEVAL*

Le 01 avril 2019 PACS entre *Audrey DESGRANGES* et *Christophe GENIN*

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

Colette PETIT, veuve de Michel BATY, le 17 mars 2019 à SUIPPES, dans sa 90^{ème} année

Christiane GAUDRIER, épouse de Jean-Henri COLMART, le 18 mars 2019 à REIMS dans sa 75^{ème} année

Andrée RAYMOND, veuve de Robert BEAUGER, le 7 avril 2019 à SUIPPES, dans sa 91^{ème} année

Betty GUILMOT, épouse de Mario MAGONZA, le 6 avril 2019 à MERFY, dans sa 60^{ème} année.

PHARMACIES DE GARDE

Composez le 32.37, numéro accessible 24H/24H.

Faites le **15** en cas de problème de santé en soirée ou le week-end.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de la Ville www.suippes.fr

Impression par la Ville de SUIPPES

☎ 03 26 70 08 55 – mairie-de-suippes@wanadoo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique